

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) comme suit :

*«Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».*

Les orientations du Budget Primitif 2014, préparé une nouvelle fois dans un contexte économique difficile, marquent la volonté, ambitieuse mais réaliste, de la municipalité à poursuivre sa politique d'assainissement des finances locales dont les trois piliers sont le désendettement, la productivité des services municipaux et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans ce débat d'orientation, il ne s'agit naturellement pas de fixer les chiffres précis du budget, sauf pour ce qui concerne les termes de l'Intercommunalité travaillés par l'autorité Préfectorale et la D.D.F.I.P.

## **1. Le contexte macro économique**

Après six trimestres de récession, la zone euro a renoué avec la croissance au deuxième trimestre 2013. Parallèlement, les taux de croissance des pays émergents marquent un nouveau ralentissement, ce qui contribue à favoriser le retour des investisseurs vers les économies avancées comme l'Europe et les Etats-Unis.

Les indicateurs publiés au cours de l'été ont montré une amélioration de la conjoncture en Europe. Au deuxième trimestre 2013, les chiffres du PIB constatent une hausse de 0,3% par rapport au trimestre précédent, avec comme pays moteurs l'Allemagne (+0,7%) et la France (+0,5%), même si la dernière tendance dévoilée par l'Insee est une quasi stagnation au troisième trimestre. Les projections établies pour la fin de l'année 2013 semblent d'ailleurs confirmer un prolongement de cette tendance.

A l'instar de la zone euro, les performances de l'économie française font état d'une légère reprise au second semestre de l'année 2013 : +0,5%. Le taux de chômage a néanmoins continué de progresser pour s'établir à 10,9% de la population active, soit 0,1 point de plus qu'au premier trimestre. A fin septembre, l'inflation reste quasi stable à +0,9% et le Gouvernement prévoit pour 2014 une croissance de 0,9%, tirée notamment par la consommation des ménages et le redémarrage de l'investissement privé.

Dans ce contexte, l'Etat doit poursuivre ses efforts de redressement des comptes publics afin de tenir les engagements européens de la France, à savoir : respecter les règles du pacte de stabilité et de croissance (déficit inférieur à 3% du PIB et dette publique inférieure à 60% du PIB) et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Le programme de stabilité 2013-2017, construit sur une hypothèse de croissance de 0,1% en 2013, 1,2% en 2014 et 2% à partir de 2015, a pour objectif un retour à l'équilibre en 2017.

Comme indiqué dans le Projet de Loi de Finances 2014, **les collectivités locales**, troisième poste de dépenses de l'Etat, **seront fortement mises à contribution**. Les concours de l'Etat aux collectivités baisseront d'1,5 milliard d'euros en 2014 et autant en 2015. Si le bloc communal supporte l'essentiel de cette baisse (840 millions d'euros), il va en revanche bénéficier d'une hausse des mécanismes de péréquation : la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progressera de 60 millions d'euros (+4%) ; la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de 10 millions (+2%) ; quand au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), il poursuivra sa progression pour atteindre 570 millions d'euros en 2014 (360 millions d'euros en 2013).

## 2. Le point sur 2013 à Saint-Dié-des-Vosges

A fin octobre, soit après 10 mois d'exécution, le montant des dépenses réelles de fonctionnement est **inférieur** à celui constaté en 2012 (-0,6%) et devrait aboutir à la stabilité en fin d'exercice, confirmant ainsi une parfaite maîtrise de celles-ci malgré une inflation du panier des Maires de 2,1%.

Hors cessions, les recettes réelles de fonctionnement progressent sur la période d'environ 1,9% par rapport à 2012 ce qui permet d'envisager **un résultat de fonctionnement en nette hausse à plus de 4 millions d'euros**.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 55,37% au 31 octobre 2013 et devrait, compte tenu des travaux en cours, approcher les 75% en fin d'exercice.

**Le désendettement se poursuit en 2013** avec un remboursement en capital de **2,4 millions d'euros** alors que l'ensemble des travaux seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt. Le désendettement net de l'exercice sera donc de 2,4 millions d'euros soit 107 euros par habitant.

## 3. Le Budget 2014

Après une période de gel des dotations de l'Etat, 2014 marque la première année des réductions drastiques de celles-ci (-1,5 milliards d'euros). Face à la baisse de leur principale ressource, les collectivités locales, en général, n'auront d'autre choix, si elles veulent maintenir leur niveau d'investissement, que d'actionner le levier fiscal afin de dégager un autofinancement suffisant au regard de la règlementation et pour mobiliser éventuellement des emprunts, ce que ne fera pas la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le budget de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sera, comme pour l'ensemble des communes, fortement impacté par ces mesures avec une diminution de sa dotation forfaitaire (principale composante de la DGF) estimée à 230 000 € et des dotations de compensations d'environ 50 000 €. Toutefois, cette perte de recettes sera partiellement compensée par la progression de la péréquation horizontale (DSU, DNP, FPIC) dont la commune est bénéficiaire, et même totalement effacée au budget primitif 2014 grâce à la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Cette dernière, associée à l'optimisation des produits des services du domaine et la recherche de financements extérieurs, permettra à Monsieur le Maire de proposer une évolution des taux d'imposition en lien avec les économies réalisées.

Afin de poursuivre l'élan engagé par la réalisation des grands projets structurants, le niveau des investissements reste élevé dans tous les domaines de l'action municipale (école, sport, culture, voirie,...).

### 3.1 La section de fonctionnement

Pour compenser les contraintes de plus en plus fortes qui pèsent sur ses recettes, la ville de Saint-Dié-des-Vosges mène depuis plusieurs années une politique de gestion rigoureuse des deniers publics. Entre 2005 et 2012, les deux principaux postes de dépenses que sont les charges à caractère général et les dépenses de personnel ont connu une évolution inférieure à celle constatée dans les villes de même strate.

Cette parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement **va se poursuivre en 2014** grâce, par exemple, aux économies d'énergie résultant des travaux d'isolation déjà réalisés dans de nombreux bâtiments et qui se poursuivront cette année et au renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Conséquence directe du désendettement réelle de la Ville, le poids des charges financières dans les dépenses réelles de fonctionnement est en constante diminution depuis 2001 avec un recul moyen de **-4,9% (contre -3,3% dans l'ensemble des villes moyennes)**. **Le budget 2014** permettra de conforter cette tendance puisqu'il **sera**, comme en 2013, **équilibré sans recourir à l'emprunt**.

Globalement, les montants de dépenses et recettes réelles de fonctionnement devraient être respectivement de 31,9 millions et 34,3 millions d'euros, dégagant ainsi un excédent d'environ 2,4 millions d'euros.

C'est donc dans une situation financière parfaitement saine que va débiter une année décisive pour l'avenir de Saint-Dié-des-Vosges et toute la Déodatie avec la première étape, tant attendue, de l'intercommunalité.

### 3.2 La section d'investissement

**L'ouverture du centre aqualudique Aqua Nova America marque l'achèvement de la réalisation de grands projets structurants** dans les domaines économiques, sportifs, culturels et touristiques. La poursuite du développement de la Ville sera encouragée avec l'espace Nicolas Copernic -dont l'aménagement sera réalisé par des chômeurs encadrés par les services techniques de la Ville-, de l'Hôtel d'entreprises ou de l'institut Confucius. Ce bâtiment sera destiné également à l'installation de cours aux étudiants de grandes écoles d'ingénieurs.

Le niveau toujours aussi remarquable de l'excédent de fonctionnement prévu en 2014, malgré la baisse des dotations de l'Etat et à impôts constants, auquel s'ajoutent les recettes propres de la section d'investissement et les subventions extérieures, dont la Dotation de Développement Urbain, permettra de financer environ 3,7 millions d'euros de dépenses de travaux et d'équipement dans le budget principal.

A ces dépenses de travaux, il convient d'ajouter la somme de 363 000 € correspondant aux coûts d'investissement (loyer L1p) du centre aqualudique Aqua Nova America, portant ainsi le **montant des investissements 2014 à plus de 4 millions d'euros**.

A compter de 2014, le renouvellement du réseau d'éclairage public fera l'objet, conformément à l'article L2311-3-1 du CGCT, d'une Autorisation de Programme (AP) avec inscription, ensuite, chaque année, des Crédits de Paiements (CP) nécessaires à la réalisation du contrat de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) d'éclairage public. Cette procédure est suggérée par les Pouvoirs Publics d'Etat. Ce programme de renouvellement porte sur une durée de 9 ans pour un montant global de 1,25 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2014, 150 000 € seront inscrits en section d'investissement.

La poursuite du désendettement reste une priorité de la municipalité. Sa politique de d'amélioration de la productivité des ressources, notamment des Ressources Humaines, et de modération des charges à caractère général menée depuis 2005, combinée à une gestion dynamique et rigoureuse du patrimoine se traduisant par la cession au meilleur prix de plusieurs bâtiments devenus inutiles ou bien trop énergivores (piscine actuelle, bâtiment des services techniques, tribunal d'instance) permettra cette année encore d'éviter le recours à l'emprunt et favorisera l'autofinancement de nos investissements.

Cette mesure, associée à un remboursement en capital de 2,4 millions d'euros permettra d'atteindre, pour la deuxième année consécutive, **un désendettement net de 2,4 millions d'euros.**

L'objectif annoncé en début de mandat de ramener le ratio de la dette / habitant qui était proche de 2 000 € en 2001, au niveau de la médiane des villes de même strate sera ainsi atteint puisque ce ratio sera, au compte administratif 2014, de 1 400 € / habitant. **Ce chiffre est tout à fait raisonnable compte tenu des investissements considérables qui ont été réalisés pendant cette période.**

### **3.3 Les budgets annexes**

Inscrit au budget annexe des Bâtiments Industriels et Commerciaux, le centre aqualudique Aqua Nova America ouvrira ses portes en janvier 2014. Le remboursement des loyers au partenaire privé Aquadié est intégralement couvert par les économies de fonctionnement déjà réalisées sur les exercices antérieurs (parmi lesquelles la productivité des services municipaux et l'optimisation des coûts des services délégués) et à venir, à savoir la disparition du coût de fonctionnement de la piscine actuelle et la baisse des charges financières du nouvel équipement.

**L'Opération de Renouvellement Urbain menée depuis 2004 sur le quartier de Kellermann touche à sa fin.** C'est un succès aux dires des habitants eux-mêmes ! Après la NEF qui a ouvert ses portes en octobre 2013, seuls le remplacement du bâtiment Bourgogne par des logements plus confortables dans de petits bâtiments et quelques opérations de voiries restent à finaliser.

Si le budget annexe de l'Office Déodatien du Tourisme sera maintenu au budget primitif 2014, dans l'attente d'un transfert à l'intercommunalité et l'ouverture d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), celui des Ordures Ménagères sera clôturé au terme de l'exercice 2013 (cf. intercommunalité).

## **4. L'intercommunalité**

Demandée avec insistance par la municipalité depuis 1989, refusée par un certain nombre de partenaires de la Ville, l'intercommunalité est décidée par le Monsieur le Préfet depuis juillet 2013. Elle se réalisera par l'intégration de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux dans la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe. Cette intégration résulte et de la fusion de la communauté de communes du Val de Meurthe et de celle de la communauté de communes de la Haute Meurthe. Elle sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce qui correspond aux engagements que la majorité municipale a contracté avec les Déodatiens dans son programme de 2008 et à la volonté politique constamment exprimée par le Maire depuis l'obtention du Contrat de ville en 1990.

**Réalisée dans le respect du pacte de neutralité fiscale et financière**, demandé par l'Etat et accepté par les communes, c'est-à-dire **en évitant des impôts supplémentaires pour les contribuables et des pertes de recettes pour les collectivités**, cette intégration entraînera tout de même d'importants mouvements financiers de la ville-centre vers la nouvelle communauté de communes et une forte modification de la répartition des moyens entre les deux structures.

En effet, la future communauté de communes ayant opté, **sous réserve de l'accord politique du conseil communautaire**, pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), l'ensemble des ressources fiscales « entreprises » sera transféré à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Par conséquent, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti et la compensation part salaire de l'ex TP (composante de la DGF), ne seront plus inscrites au budget de la Ville. Ces transferts seront compensés de deux manières : d'une part, par la prise en charge communautaire d'un certain nombre de dépenses financées seules jusqu'à présent, et d'autre part, par des Attributions de Compensation (AC) reversées par l'EPCI à la commune.

Ces Attributions de Compensation seront calculées à partir du produit fiscal perçu par l'EPCI, déduction faite des charges transférées par la commune. Le montant total de ces charges n'est pas encore connu au moment de la présentation du DOB alors que le produit fiscal « entreprises » peut être estimé à 6,5 millions d'euros.

Soumis eux aussi au principe de neutralité fiscale et financière, les impôts « ménages » devront également être révisés, mais dans un second temps. Le Conseil Communautaire devra statuer sur les taux de taxe additionnelle de Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (TF) et Taxe Foncière sur le Foncier Non bâti (TFNB). Le produit de ces taxes additionnelles sera lui aussi compensé par l'EPCI en fonction des compétences transférées. Son montant est estimé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à **1,9 millions d'euros**. Les problèmes de trésorerie soulevés par le versement mensuel de l'acompte provisionnel correspondant aux 11,2 millions d'euros de ressources fiscales transférés devront être réglés par la D.D.F.I.P. avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le choix, unanime, du système de la FPU a été encouragé, dans cette hypothèse, par l'octroi d'une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de **937 000 €** versée par l'Etat en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF<sup>1</sup>) et du nombre de compétences retenues par l'EPCI. **Remarquons que si l'intercommunalité, comme le souhaitait la municipalité, avait été décidée en 1990, l'ensemble des communes adhérentes aurait bénéficié d'un considérable appui financier de l'Etat.**

Dans le cas présent, quatre compétences obligatoires seront exercées par la Communauté de Communes conformément à la loi (Article L5214-23-1 du CGCT relatif à la FPU bonifiée) :

- le développement économique et touristique
- l'aménagement de l'espace communautaire
- la collecte et le traitement des déchets ménagers
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

---

<sup>1</sup> Le Coefficient d'Intégration Fiscale mesure le degré de mise en commun de la fiscalité par les communes au profit de l'EPCI.

La reprise par l'EPCI de la collecte et du traitement des déchets ménagers entraînera la disparition du budget annexe des Ordures Ménagères. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de 2,7 millions d'euros, sera quand à lui directement perçu par la communauté de communes.

Dans le cadre de la compétence "développement économique et touristique", l'aide aux entreprises (Pépinière d'entreprises) et les services publics de proximité (Mission Locale, Maison de l'Emploi, Relais Services Publics) seront transférés à la communauté de communes ainsi que l'activité de l'Office Déodatien du Tourisme après la création d'une structure intercommunale du tourisme.

L'aménagement de l'espace communautaire se limitera dans un premier temps à la gestion et l'entretien des **zones d'activité existantes** mais devrait très rapidement s'élargir aux différents projets à l'étude sur le territoire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges comme la zone Souhait 2 ou l'intermodalité secteur Gare. Une extension du réseau de transport urbain à l'ensemble du territoire intercommunal est également envisagée.

Enfin, l'activité de service public du centre aqualudique Aqua Nova America sera prise en charge dès janvier 2014 par la communauté de communes qui financera, par remboursement, 18% du montant des loyers versés par la Ville à son partenaire Aquadié et de l'ensemble des charges de fonctionnement du centre, soit un total de **496 000 €**.

Le transfert d'autres compétences optionnelles ou facultatives fera l'objet d'études ultérieures et pourrait être intégré par le Conseil communautaire, en recettes et en charges, aux domaines d'intervention de l'EPCI dans les secteurs culturel (Centre d'Eveil Musical Olivier Douchain, Médiathèque Victor Hugo, Musée Pierre Noël), sportif (Palais Omnisport Joseph Claudel et Parc des Sports) et social (Maison de l'Enfance Françoise Dolto, Relais Assistantes Maternelles, aire d'accueil des gens du voyage). **Tout ceci renforce ainsi l'attractivité du territoire communautaire.**

Au 1er janvier 2014, le montant des charges transférées sera de l'ordre de **4,5 millions d'euros**. A terme, ce montant dépasserait les 8 millions d'euros.

Comme l'a confirmé l'autorité Préfectorale, **ces transferts de compétences s'accompagneront de transferts ou de mises à disposition de personnel et de matériel. Cette mutualisation** permettra à l'ensemble des communes du territoire de réaliser **de substantielles économies en optimisant les moyens disponibles** existants sur le territoire et à la future communauté de communes d'exercer pleinement ses compétences.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. Fixation des tarifs municipaux pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le magazine « Notre Saint-Dié-des-Vosges » et dans les sites Internet conçus et gérés par la Ville (17/09/2013)
2. Fixation des tarifs municipaux pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le programme du Festival International de Géographie et dans les quotidiens du FIG, « 5 continents à la une » (17/09/2013)
3. Tarifs des droits de voirie Année 2013 – Modificatif à la décision du Maire n° 01DEC130008 du 30 janvier 2013 (19/09/2013)
4. Concours floral 2013 – Attribution des prix (27/09/2013)
5. Hôtel de Ville- Création d'une régie de recettes temporaire pour vente de programmes du FIG 2013 sur les sept sites du Festival (27/09/2013)
6. Régie d'avance SD-A01 « KAFE - MPES » - Diminution de l'avance (11/10/2013)
7. Tarifs du parking place du marché – Abonnement motos – Additif à l'arrêté du 23 février 2010 (24/10/2013)
8. Arrêté de consignation échéance d'emprunt Dexia Crédit Local n° MIN275953EUR / 0294961 (31/10/2013)
9. Arrêté de consignation échéance d'emprunt Dexia Crédit Local n° MPH251364EUR / 0265102 (31/10/2013)
10. Arrêté de consignation échéances d'emprunts Dexia Crédit Local n° MON240448EUR/0250736 - MIN245983EUR/0258017 - MON262619EUR/0279354 - MIN266389EUR/02844182 - MON269903EUR/0288305 – MON269904EUR/0288306
11. Tarif pour insertion d'encarts publicitaires dans le calendrier 2014 du magazine « Notre Saint-Dié-des-Vosges » - Parution de décembre 2013 (04/11/13)
12. Fourniture et livraison de produits de traitement de plage et de traitement de l'eau de piscine – Résiliation du marché passé avec la société Bayrol France en date du 8 août 2011 (05/11/2013)

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE SAINT-DIE-DES-VOSGES - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SUJET A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION DANS LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

**RENONCIATION A ACQUERIR**

- N° 116 Immeuble à usage d'habitation et commercial – 25, avenue de Verdun – 23 bis avenue de Verdun (16/09/13)
- N° 0135 Immeuble à usage d'habitation – 33 rue Descelles (09/09/2013)
- N° 0136 Locaux à usage d'habitation dans un bâtiment en copropriété – Lots 8 et 5 – 10 rue de la Corvée (09/09/2013)
- N° 0137 Immeuble à usage d'habitation – 11 chemin de Chaumont (09/09/2013)
- N° 0138 Terrain à bâtir – La Vigne Henry (09/09/2013)
- N° 0139 Habitation – 7 route du Camp Celtique (09/09/2013)
- N° 0140 Locaux à usage d'habitation et commercial dans bâtiment en copropriété de moins de 10 ans - Lots n° 1 à 25 (le lot 16 pourra être affecté partiellement à usage commercial) (20/09/13)

- N° 0141 Immeuble à usage d'habitation – 49 route de Robache (02/10/13)
- N° 0142 Terrain – Grands Champs (20/09/13)
- N° 0143 Terrain (extension de propriété) – 9 chemin de la Creuse Saint-Martin (03/10/13)
- N° 0145 Locaux à usage d'habitation dans un bâtiment en copropriété moins de 10 ans – Lots n° 11 – 41 – 45 (03/10/13)
- N° 0146 Immeuble à usage d'habitation – 7 rue de la Madeleine (03/10/2013)
- N° 0147 Locaux à usage commercial dans un bâtiment en copropriété de moins de 10 ans – Lots n° 1 et 5 (03/10/2013)
- N° 0148 Locaux à usage professionnel dans un bâtiment en copropriété – 16 rue Antoine de Saint-Exupéry (03/10/2013)
- N° 0149 Une parcelle boisée – Grands Champs (03/10/2013)
- N° 0150 Immeuble à usage d'habitation – 12 rue du champ des Alouettes (14/10/2013)
- N° 0151 Immeuble à usage d'habitation – 25 bis route de Marzelay (15/10/2013)
- N° 0152 Immeuble à usage d'habitation – 61 rue d'Alsace (15/10/2013)
- N° 0153 Immeuble à usage d'habitation (9 appartements) – 30 rue Saint-Charles (15/10/2013)
- N° 0154 habitation – 16, rue Erckmann Chatrian (16/10/13)
- N° 0155 Habitation – 17 rue du Lieutenant Bachelier (15/10/2013)
- N° 0156 Immeuble à usage d'habitation – 3 rue Jacques Augustin (16/10/2013)
- N° 0157 Habitation – 65 route des Deux Hameaux (16/10/2013)
- N° 0158 Immeuble à usage de loisirs – 85, rue du petit Saint-Dié (24/10/13)
- N° 0159 Locaux à usage d'habitation dans bâtiment en copropriété de moins de 10 ans – Lots n° 2 – 7- 9 (18/10/13)
- N° 0160 Immeuble à usage d'habitation – 12, chemin du Petit Bois (24/10/13)
- N° 0161 Locaux à usage d'habitation dans bâtiment en copropriété de moins de 10 ans – Lots n° 1 6 7 – 8 – 12 – 20 – 21 – 22 – 23 (24/10/13)
- N° 0162 Immeuble à usage d'habitation – 5, chemin du Saucy (24/10/13)
- N° 0163 Local commercial dans bâtiment en copropriété – Lot n) 332 (25/10/13)
- N° 0164 Terrain aux Mauvais Prés (25/10/13)
- N° 0165 Immeuble à usage d'habitation – 112, rue d'Alsace (25/10/13)
- N° 0166 Immeuble à usage d'habitation – 16, rue Jacques Augustin (25/10/13)
- N° 0167 Immeuble à usage d'habitation – 6 chemin de la Frase (30/10/13)
- N° 0168 Locaux à usage d'habitation dans un bâtiment en copropriété – Lots n° 1 et 8 (30/10/13)
- N° 0169 locaux à usage mixte dans un bâtiment en copropriété – Vente en lot de volumes (volume 1 et 2) – Angle 2 – 4, rue Dauphine et 34, rue Thiers

- N° 0170 Immeuble à usage d'habitation – 2, rue Albert Cuny
- N° 0171 Immeuble à usage d'habitation et commercial – 18, rue Concorde
- N° 0172 Immeuble à usage d'habitation – 39, rue Descelles
- N° 0174 Locaux à usage d'habitation dans un bâtiment en copropriété de moins de 10 ans – Lots n° 13 (appartement)  
N° 14 (rangement) et un 3ème lot (une cave) à définir (règlement de copropriété en cours de publication)  
2, rue du 10ème BCP

**LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS DU 31 AOUT AU 6 NOVEMBRE 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ATTRIBUÉE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2009**

(Voir tableau ci-joint)

MARCHES ATTRIBUES DU 01 SEPTEMBRE 2013 AU 06 NOVEMBRE 2013

Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Code postal des attributaires	Montant du Marché en € HT	N° marché	Type
RENOVATION MENUISERIES EXTERIEURES ET BARDAGES VINCENT AURIOL	LOT 1 : MENUISERIES EXTERIEURES	10/09/2013	MERCIER DAVID	88100	156 392,19 €	201303501	MAPA
	LOT 2 : BARDAGES	10/09/2013	COANUS	88155	204 900,43 €	201303502	MAPA
FOURNITURE ET POSE DE GARDE CORPS RIVES GAUCHE DE LA MEURTHE	/	16/09/2013	VB SERVICE	54450	39 400,00 €	201303901	MAPA
REFECTION DE CHAUSSEE RUE DU 10EME B.C.P	/	18/09/2013	COLAS-EST	88650	41 170,00 €	201304001	MAPA
RENOVATION DES ESPACES ET TERRAIN DE FOOT DE PROXIMITE DE KELLERMANN	/	23/09/2013	DHR PAYSAGES	57180	42 070,70 €	201304101	MAPA
CENTRE LUCIE AUBRAC CREATION D'UN NOUVEL ACCES	LOT 01: Démolition /Gros œuvre	23/09/2013	ISOBAT	88100	44 075,00 €	201304201	MAPA
	LOT 02: Métaillerie	23/09/2013	QUITTETA	88100	14 290,00 €	201304202	MAPA
	LOT 03: Plâtrerie faux plafonds	23/09/2013	PEDUZZI	88160	6 098,50 €	201304203	MAPA
	LOT 04: Menuiseries intérieures	23/09/2013	MEAM	88100	5 980,00 €	201304204	MAPA
	LOT 05: Menuiseries extérieures	23/09/2013	MERCIER DAVID	88100	22 156,00 €	201304205	MAPA
	LOT 06: Electricité	23/09/2013	SODEL	88100	3 120,00 €	201304206	MAPA
CREATION D'UNE TERRASSE EN BOIS COUR DE LA MEDIATHEQUE	LOT 07: Revêtements sols carrelage	23/09/2013	FRANCESCONI	88100	3 480,00 €	201304207	MAPA
	LOT 08 :Peinture façades	23/09/2013	MILLE ET UNE COULEURS	88100	17 370,00 €	201304208	MAPA
LOCATION D'UN CAMION NACELLE POUR LES ILLUMINATIONS DE NOEL	/	03/10/2013	BARADEL PAYSAGES	88100	37 995,00 €	201304301	MAPA
TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE DE SDDV	Lot 2 : Façonnage parcelle 211 pour 350 m3	17/10/2013	SARL FERRY	88580	16 864,00 €	201304401	MAPA
	Lot 3 : Façonnage parcelle 223 pour 150 m3		HENCK	88120	3 600,00 €	201304501	MAPA
	Lot 4 : Façonnage parcelle 123 pour 450 m3		LA VERDURETTE	54540	4 900,00 €	201304502	MAPA
	Lot 5 : Façonnage parcelle 124 pour 600 m3		FORESTIERE DES JUMENTS	88470	1 800,00 €	201304503	MAPA
	Lot 6 : Débardage parcelle 206 pour 300 m3		FORESTIERE DES JUMENTS	88470	5 400,00 €	201304504	MAPA
	Lot 7 : Débardage parcelle 211 pour 350 m3	SERTELET	88520	6 480,00 €	201304505	MAPA	
	Lot 8 : Débardage parcelle 223 pour 150 m3	HENCK	88120	1 950,00 €	201304506	MAPA	
	Lot 9 : Débardage parcelle 123 pour 450 m3	LA VERDURETTE	54540	2 625,00 €	201304507	MAPA	
	Lot 10 : Débardage parcelle 124 pour 600 m3	FORESTIERE DES JUMENTS	88470	750,00 €	201304508	MAPA	
	MODIFICATION DES STATIONS DE NEUTRALISATION : LA BOLLE ET DIJON	/	23/10/2013	SERTELET	88520	2 700,00 €	201304509
			LYONNAISE DES EAUX	88000	3 840,00 €	201304510	MAPA
					225 722,24 €	201304601	MAPA